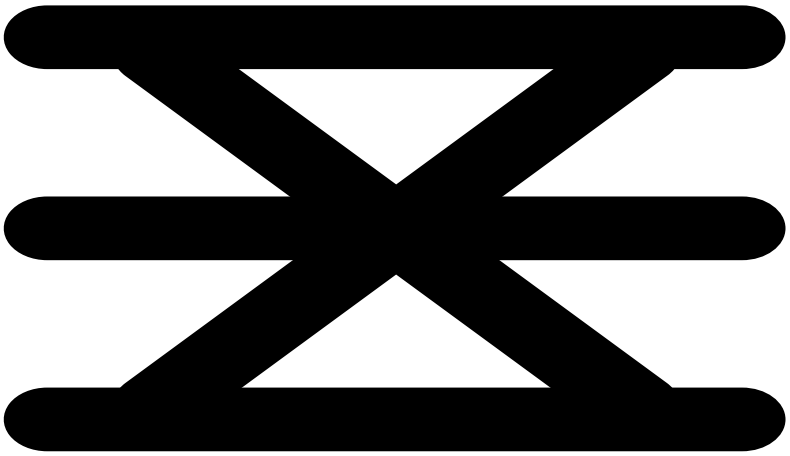
Belgique : Saint Nicolas privé de croix

17/12/2008 à 12h45



Au nom de la neutralité de l'enseignement officiel, la Ville d'Anvers a invité ses écoles à bannir tout signe extérieur de religion. Ce que certaines directions ont pris au pied de la lettre en interdisant à saint Nicolas, lors de sa traditionnelle visite aux écoliers, de porter une croix sur sa mitre ou sa robe… Même les dessins distribués aux enfants de maternelle ont été débarrassés de ce symbole de la religion catholique.

" Nous suivons les directives de l'administration communale ", confie Brigitte Goeyvarts, directrice de l'école communale maternelle 't Beertje. " Mais même sans avis, nous aurions procédé de la même manière. Notre école respecte toutes les convictions et nous ne voulons pas que quelqu'un s'offusque de certains symboles. Nous fêtons encore la Saint-Nicolas et Noël, mais **nous nous taisons sur l'origine religieuse de ces**

fêtes. ” À Noël, il y aura donc bien un sapin dans l’école, mais pas de crèche…

“ La mise sous silence de traditions catholiques n’est plus quelque chose de nouveau ”, réagit le porte-parole du cardinal Danneels, primat de Belgique, qui refuse de se mêler de ce débat. Finalement, lors d’un débat télévisé, le directeur général de l’enseignement communal d’Anvers a déclaré que, si le principe de la directive reste de mise, les écoles auront la permission d’accorder une dérogation au patron des écoliers! On respire… en attendant Noël.

Source (via wwtruie)